

jour de l'opposition conservatrice. La Nouvelle-Écosse a maintenant l'amère distinction d'avoir, après l'Île-du-Prince-Édouard, le courant électrique le plus cher du Canada. Ensemble, ces deux provinces paient près du double de la moyenne nationale; en Nouvelle-Écosse, le prix de l'électricité est de 27 p. 100 supérieur à celui de la moyenne nationale.

Résumons brièvement notre position en matière de sources d'électricité et comparons-la à celle des autres provinces. L'Île-du-Prince-Édouard se sert à 100 p. 100 du pétrole comme source d'électricité. Le Nouveau-Brunswick utilise du pétrole pour 40 p. 100 de sa production électrique, la houille blanche pour 50 p. 100 et la houille noire pour 10 p. 100. Pour la Nouvelle-Écosse, les chiffres sont les suivants: pétrole, 70 p. 100, houille noire, 16 p. 100—dont le prix est lié par contrat à celui du pétrole—et houille blanche, 14 p. 100. De 90 à 95 p. 100 de l'énergie utilisée à Terre-Neuve et dans le Québec est de l'énergie hydro-électrique. Dans l'Ontario la proportion est d'environ 50 p. 100, mais cette province a également une importante centrale nucléaire et elle compte sur le charbon américain pour alimenter les centrales thermiques. Le prix du charbon américain utilisé par l'Ontario s'est accru, mais pas au même rythme que celui du pétrole dans la région atlantique.

Les provinces de l'Ouest utilisent beaucoup d'énergie hydro-électrique; pour leurs centrales thermiques, elles utilisent du charbon provenant, dans la plupart des cas, de leurs propres concessions et obtenu grâce à ce que les Anglais appelle l'exploitation à ciel ouvert et que nous appelons couramment exploitation par excavateur. Le prix de ce charbon est inférieur à 5 dollars la tonne.

Au début de 1974, le prix du pétrole canadien à la sortie du puits était de \$3.80 le baril. Il est passé à \$6.50 puis, le 1^{er} juillet 1975, à 8 dollars. Nous savons que d'ici juillet, il passera vraisemblablement à \$9.50 ou 10 dollars le baril. Le gouvernement fédéral poursuit son objectif et permet aux provinces productrices d'obtenir la parité avec le prix mondial de monopole fixé par les pays de l'OPEP. Entretiens, le pétrole qui, en 1971, était transporté du Venezuela et du Moyen-Orient pour moins de 2 dollars le baril, coûte maintenant plus de 13 dollars et il est transporté par pétroliers à partir des deux mêmes sources.

Le gouvernement fédéral prévoit qu'il lui en coûtera, pour l'exercice financier 1976-1977, environ 1.41 milliard de dollars en subventions pour combler la différence entre le prix canadien et le prix mondial. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie), en réponse à une question que lui posait, le 27 avril 1976, le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrester), comme l'indique la page 12916 du *hansard*, a induit la Chambre en erreur, je crois, en disant:

● (1520)

D'après les chiffres que j'ai pu voir, les consommateurs du Canada atlantique auront reçu tout près de 1 milliard au titre de ce programme. A l'été, c'est tout près de 1 milliard qui leur aura été versé.

Monsieur l'Orateur, il me semble que, quand le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Trudel) a utilisé les chiffres des paiements compensatoires, le 16 mars, à la Chambre, en réponse à ma question, il a en fait utilisé les chiffres cités auparavant, soit 1.41 milliard de dollars pour l'année financière 1976-1977, disant qu'ils concernaient tous les territoires situés à l'est de la ligne de la vallée de l'Outaouais. Cela qui indique que la province de Québec recevait des deux tiers aux trois quarts du montant total des paiements compensatoires. C'est pourquoi je pense que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous a trompés, par inadvertance peut-être, au sujet des paiements compensatoires versés à la région Atlantique.

Énergie

L'année dernière, le prix de l'électricité en Nouvelle-Écosse a augmenté de 50 p. 100. Comme tous les députés de Nouvelle-Écosse le savent, leurs électeurs ont organisé des réunions de protestation dans toute la province. Maintenant, en estimant que le prix du baril augmentera de \$2 le 1^{er} juillet, le prix de l'électricité dans la province augmentera, pense-t-on, de 10 p. 100 de plus. Toutefois, ce n'est pas là la fin des difficultés de la Nouvelle-Écosse. La société hydro-électrique de la Nouvelle-Écosse reçoit près de la moitié de son mazout de l'Imperial Oil. Le contrat à long terme qui avait été conclu avec cette société expire à la fin de cette année. Actuellement, ce mazout coûte \$1.75 le baril, quand le contrat arrivera à expiration, le prix de l'électricité dans notre province augmentera de 20 p. 100 de plus. D'ailleurs, l'Imperial Oil a engagé une action en justice contre la société hydro-électrique au sujet de l'interprétation de ce contrat et, si celle-ci perd son procès, il pourrait en coûter à la province environ 100 millions de plus.

De toute façon, la population de la Nouvelle-Écosse devra subir une hausse maximale de 10 p. 100 en deux ans. Dans une province pauvre, cela entrave terriblement l'expansion, même si le gouvernement fédéral accorde une subvention spéciale que les ministériels qui ont déjà parlé semblent regarder de travers. Il faudrait, pense-t-on, une subvention de 15 à 16 millions de dollars en tout pour que le tarif d'électricité de la Nouvelle-Écosse soit maintenu au tarif moyen pour le Canada.

On prévoit que pour l'année financière qui a débuté le 1^{er} avril, la Société d'énergie de la Nouvelle-Écosse devra payer 85 millions de dollars pour son combustible. Sur la base des prix du pétrole de 1972, la province aurait à payer de 20 à 25 millions de dollars. Cela montre bien, monsieur l'Orateur, que les habitants de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que dans une mesure moindre, ceux du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, paient davantage que les autres. Si l'on excepte les Ontariens, pour lesquels l'importation de charbon des États-Unis serait beaucoup moins grave, seuls les consommateurs d'électricité de la région de l'Atlantique se trouvent dans cette situation injuste.

Certains responsables de la planification dans le domaine de l'énergie à Ottawa ont, par l'entremise de la presse, déclaré que le gouvernement libéral de Halifax les avait mis également dans le pétrin. Le député de Don Valley a parlé, à juste titre, du chauffage électrique mis au point par la société hydro-électrique de la Nouvelle-Écosse. Je ne cherche pas à défendre le gouvernement de Halifax étant donné en particulier qu'il a gravement entravé, à l'instar du gouvernement conservateur qui dirigeait la province avant lui, la relance et la modernisation de l'aciérie de Sydney, d'une importance vitale. J'ai toutefois du mal à critiquer la Nouvelle-Écosse qui prétend avoir été entraînée sur la mauvaise pente des coûts de l'énergie électrique par le gouvernement fédéral.

C'est un fait que l'actuel ministre des Finances (M. Macdonald), alors responsable de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a déposé à la Chambre en 1973 un document intitulé «Une politique nationale de l'énergie». Ce document prévoyait que le pétrole étranger coûterait moins de \$4 le baril en 1976 et n'atteindrait \$7 le baril qu'en l'an 2000. Le 30 mars, en réponse à une de mes questions, l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré que le gouvernement avait offert à la Nouvelle-Écosse de participer à la construction d'un réacteur nucléaire régional. «Elle l'a refusée», a-t-il ajouté. Si je ne m'abuse, l'offre consistait en un ou plusieurs prêts pour permettre la construction d'un deuxième réacteur nucléaire à la centrale de Point Lepreau, au Nouveau-